

Place de la Chapelle B.P. 80 56341 CARNAC CEDEX 02.97.52.06.86 accueil@carnac.fr

de L'AUDITORIUM

26 rue du Tumulus

DATE demandée :
HORAIRES . : dehh
Nom de l'association :
Nom du demandeur :
Adresse:
N° de tél :
Mail:
OBJET DE LA MANIFESTATION :

AUDITORIUM : 99 places assises					
	NOMBRE OU BESOIN	MATERIEL OU SERVICE	TARIF (*)		
SCENE ET EQUIPEMENT DE BASE		Table	Associations		
		Chaise	carnacoises :		
		Micro avec fil sur pied			
		Ecran de projection et vidéoprojecteur 5200 lumens en HDMI			
		Projecteurs	Autres demandeurs :		
		Loge			
REGIE COMPLETE		Mise à disposition d'un régisseur mandaté par la mairie (par jour de 10h maximum)			
<u>I</u>					

(*) Se référer aux tarifs communaux de l'année concernée

IMPORTANT : CONDITIONS D'UTILISATION DE L'AUDITORIUM		
Les clés sont à retirer puis à redéposer à l'Espace Culturel Terraqué aux heures de rdv convenues.		
 1 état des lieux d'entrée est prévu avec 1 agent : Choix du niveau de l'éclairage Choix du niveau de la sonorisation Procédure d'évacuation incendie 	Le :hh	
Les réglages seront vus pendant l'état des lieux, tout déclenchement abusif de l'astreinte sera facturé.		
La connexion au vidéoprojecteur se fait uniquement en HDMI : c'est à l'utilisateur de prévoir le matériel compatible (au cas où, un ordinateur est fourni, ainsi que le câble de branchement).		
1 état des lieux de sortie est prévu avec 1 agent :	Le :hh	
Votre présence lors de l'état des lieux est obligatoire		
Le demandeur doit remettre, au service de réservation en mairie une attestation d'assurance couvrant les risques encourus (incendie, dégâts des eaux, responsabilité civile), à la signature du présent acte de réservation.		
Maguras da cáquritá :		

Mesures de sécurité :

- L'utilisateur s'engage à respecter la capacité d'accueil de la salle (99 places assises).
- En quittant les lieux, l'utilisateur devra veiller à ce que personne ne soit resté dans le bâtiment, à éteindre l'ensemble du matériel et des lumières depuis le tableau situé dans l'auditorium, à refermer toutes les portes et à mettre l'alarme.
- Il est interdit de fumer dans l'Espace Culturel Terraqué.
- Il est interdit de manipuler les perches, les rampes d'éclairage, les projecteurs et le vidéoprojecteur.

PROCEDURE EVACUATION INCENDIE

Zone concernée : Espace Culturel Terraqué : hall et auditorium.

Personnes présentes sur site : occupant et public.

Les présentes consignes reprennent le rôle de chaque acteur lors du déclenchement de l'alarme incendie et la phase d'évacuation.

DECLENCHEMENT DE L'ALARME INCENDIE

PERSONNES	ETAPES				
MOBILISEES					
Occupant	✓ Faire évacuer le public dans le calme :				
	✓ Prendre son trousseau de clés du bâtiment, une chasuble, une torche et un				
	téléphone.				
	✓ Guider les visiteurs vers les sorties de secours et le point de rassemblement.				
	✓ NE PAS UTILISER L'ASCENSEUR.				
	✓ Prendre en charge les personnes à mobilité réduite.				
	√ Vérifier que personne ne reste dans les sanitaires et le hall.				
	✓ Refermer si possible les portes et fenêtres derrière son passage.				
	✓ Verrouiller la porte du hall pour que personne n'entre dans le bâtiment.				
Occupant	1. Repérer la zone de déclenchement de l'incendie sur l'écran de la centrale la				
	plus proche.				
	2. Prendre son trousseau de clés du bâtiment et se rendre sur la zone de				
	déclenchement de l'incendie pour constater la situation.				
Occupant	3. En cas de fausse alerte, appeler l'adjoint d'astreinte (06-48-83-24-01) qui				
+ Astreinte	déclenchera l'intervention pour réarmer la centrale incendie et autorisera				
Occupant	l'accès au public. 4. Début d'incendie.				
Occupant	✓ Rester calme, éviter de paniquer.				
	✓ Si possible, isoler le feu en fermant (sans verrouiller) la porte de la pièce où le				
	feu s'est déclenché (portes et fenêtres).				
	✓ Prendre son trousseau de clés et sortir du bâtiment.				
	✓ NE PAS UTILISER L'ASCENSEUR.				
	1. Alerter les secours (18 ou 112) en précisant :				
	« Je suis M. X, occupant de l'auditorium à l'Espace Culturel Terraqué, 26				
	rue du Tumulus à Carnac : un incendie s'est déclaré (préciser la				
	localisation du sinistre/partie du bâtiment). Les espaces ouverts au public				
	ont été vérifiés et évacués. Je vous attends devant le bâtiment. »				
	2. Alerter l'adjoint d'astreinte : 06-48-83-24-01.				

VU POUR ACCEPTATION,	BON POUR RESERVATION DEFINITIVE		
A	A Carnac, le20		
Signature du demandeur	Pour le Maire l'Adjointe Déléguée,		
	Nadine ROUE		
- Fiche à retourner à la Mairie de Carnac, complétée et signée.			